

BELGISCHE VERENIGING VAN ARTSENSYNDICATEN  
ASSOCIATION BELGE DES SYNDICATS MEDICAUX  
BVAS - ABSyM

Boondaalsesteenweg 6 bus 4  
Chaussée de Boondael 6 bte 4  
BRUXELLES 1050 BRUSSEL  
Tel. : +32 2 644 12 88  
Fax. : +32 2 644 15 27  
E-mail : [absym.bvas@euronet.be](mailto:absym.bvas@euronet.be)

**TEMPS de TRAVAIL des MEDECINS en FORMATION**  
**Communiqué.**

Depuis cinq ans, l'Europe limite le temps de travail des médecins en formation à 48 heures en les introduisant dans la directive que chaque Etat est invité à transcrire dans sa propre législation. Ce résultat est dû aux efforts persévérants du Comité Permanent des Médecins Européens au niveau de l'Europe dont l'ABSyM fait partie.

Comme chaque Etat membre, la Belgique avait cinq ans pour le faire. Les cinq ans sont passés et la Belgique est donc contrainte de prendre des mesures dans l'urgence pour éviter les astreintes. Ce qu'elle s'apprête à prendre est pire que la situation existante.

En effet, il est clair que les médecins en formation sont surexploités en particulier dans les hôpitaux universitaires. La directive européenne n'a pas étendu cette limitation aux jeunes médecins par sympathie pour eux mais parce que des semaines de 80 heures et plus, des gardes de plus de 24 heures, des interventions chirurgicales après des périodes de travail longues et intenses mettent en danger la sécurité du patient et celle du médecin. La fatigue peut être aussi dangereuse que l'alcool.

Le cabinet Milquet a exclu l'ABSyM des dernières discussions parce qu'elle avait un avis divergent. Les universités souhaitent conserver cette main-d'œuvre bon marché taillable et corvéable à merci.

Les amendements de l'ABSyM qui voulaient donner des garanties aux candidats spécialistes et généralistes quant à la santé et la sécurité au travail ont été écartés.

Le cabinet Milquet se targue de plus de l'accord des représentants des assistants (manœuvre habituelle des cabinets qui consultent pour la forme les parties intéressées et se targuent de leur accord alors que ce n'est pas vrai). Les assistants de l'UCL (Galluc) comme ceux de l'ULB (Amif) et la FEF ont démenti toute espèce d'accord.

N'y aurait-il qu'en Belgique que l'esclavage n'est pas aboli ?

Dr Roland LEMYE  
Président  
20 janvier 2010